



Fédération Nationale du Mérite Maritime et de la Médaille d'Honneur des marins

Placée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901

Reconnue d'intérêt général

Section VAR

<http://www.meritemaritime-var.fr/>

Le Pradet, le 4 mars 2019

Cher(e) ami(e)

Notre **Assemblée Générale** se tiendra :

Le vendredi 29 mars 2019 - 09H45

Espace LA VILETTE - chemin des Nartettes - HYERES
(à proximité de l'Espace 3000, rond-point de l'Appel du 18 juin 1940)

Ordre du jour

- **09h45** Accueil, émargement, mise à jour des cotisations
- **10h00** Ouverture de l'Assemblée Générale
- Approbation du compte rendu de l'AG du 24 mars 2018
- Rapport moral
- Rapport d'activités
- Rapport financier
- Congrès National LE HAVRE – ROUEN les 6 et 7 juin 2019
- Intervention du représentant du Président FNMM
- Questions diverses
- Cérémonie de remise de décorations

Notre Assemblée sera suivie d'un apéritif /cocktail général puis d'un déjeuner convivial pris sur place. La participation financière au déjeuner est de **30 Euros par personne**.

Je vous prie de trouver ci-joint toutes les informations concernant notre Assemblée Générale (accès ; menu ; bon de participation au déjeuner ; pouvoir ; cotisation) à remplir suivant le cas et à m'expédier **avant le 18 mars**, date à laquelle le **nombre définitif** de convives doit être donné impérativement au traiteur.

En espérant vivement votre participation à notre Assemblée Générale, je vous adresse mes plus cordiales salutations.

Philippe THOMANN
Président de la FNMM Section Var



Fédération Nationale du Mérite Maritime et de la Médaille d'Honneur des marins

Placée sous le régime de la loi du 1^{er} juillet 1901

Reconnue d'intérêt général

Section VAR

<http://www.meritemaritime-var.fr/>

FNMM Section Var - Assemblée Générale du vendredi 29 mars 2019

Espace LA VILETTE - chemin des Nartettes - HYERES

à 50 m de l'ESPACE 3000, rond-point de l'Appel du 18 juin 1940



*Cocktail offert à l'ensemble des participants à l'issue de
l'Assemblée Générale*

Déjeuner, sur réservation (voir ci-après)

Cotisation annuelle 2019

26 € pour les membres actifs et associés.

13 € pour les membres associés, conjoints survivants de membres adhérents.

Si vous n'êtes pas à jour de votre cotisation, nous vous remercions de joindre votre règlement à votre réservation de déjeuner ou à votre pouvoir, si vous ne pouvez pas vous déplacer.

Un reçu fiscal de cotisation ou de dons vous sera adressé au cours du premier trimestre 2019, pour les sommes versées en 2018.

MENU DU DÉJEUNER du 29 mars 2019

(Prière de préciser si menu spécial vegan, végétarien ou végétalien)

Cassolette de la mer, petits légumes, jus crustacés,

Magret de canard rôti,

Ecrasé de pommes de terre à l'huile d'olive, légumes, jus de canard,

Fromages, mesclun à l'assiette,

Tarte de saison, chantilly,

Café

Vins rouge et rosé, eau plate

RESERVATION POUR LE DÉJEUNER du 29 mars 2019

Réponse impérative avant le 18 mars 2019

M. participera au déjeuner accompagné(e) de ... personne(s).

Ci-joint un chèque de 30 € par personne soit : 30 x = _____ Euros

Chèque libellé A l'ordre de : **Mérite Maritime Var**, à adresser directement à
FNMM VAR - Philippe THOMANN 55 impasse Sémillon 83220 LE PRADET

POUVOIR

A retourner avant le 18 mars si nous ne pouvez assister à l'Assemblée Générale.

Je soussigné M. à jour de mes cotisations,
donne pouvoir pour me représenter à l'AG de la FNMM section Var le 29 Mars 2019 à Hyères :

à M. Adhérent FNMM (présent à l'A.G.)
à M. Membre du Bureau (présent à l'A.G.)
à M. Philippe THOMANN. Président de la Section Var FNMM

Fait à Signature précédée de la mention
Bon pour pouvoir

Le